



Banque Islamique de Développement

**Rapport sur le
Fonds de Solidarité Islamique pour le Développement**

**31^{ème} Session du COMCEC
Istanbul, Turquie 23-26 novembre 2015**

Rapport sur les activités du
Fonds de Solidarité Islamique pour le Développement
au 15 octobre 2015

I. CONTEXTE

1. Le Fonds de solidarité islamique pour le développement (FSID) est un fonds spécial, créé au sein de la Banque islamique de développement (BID) en vertu de la décision du sommet extraordinaire de la Conférence islamique, tenu en décembre 2005 à Makkah, Arabie saoudite. Il a été officiellement lancé à l'occasion de la 32^{ème} réunion annuelle du conseil des gouverneurs de la BID, tenue les 29 et 30 mai 2007 à Dakar, Sénégal.
2. Il s'agit d'un *waqf*¹ (fonds fiduciaire) doté d'un capital de 10 milliards USD. Tous les pays membres de la BID ont été invités à contributions au FSID et à apporter un appui technique et moral à ses opérations.

La mission du FSID est de réduire la pauvreté dans les pays membres de l'Organisation de la coopération islamique, par la promotion de la croissance en faveur des pauvres et du développement humain, l'amélioration de la santé et de l'éducation, et l'octroi de financements pour renforcer les capacités de production et assurer des revenus durables aux pauvres, y compris le financement des opportunités d'emploi, notamment en milieu rural, et l'amélioration des infrastructures rurales et périurbaines. Ces objectifs sont directement liés à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement et aux Objectifs de développement durable. Ils sont également dans le droit fil de la vision 1440 de la BID. Le FSID octroie des financements assortis de conditions avantageuses, en priorité aux 28 pays membres de la BID les moins avancés.

II. MOBILISATION DE RESSOURCES

4. Le FSID a été créé à partir des contributions volontaires des pays membres. Il se veut l'illustration de « la solidarité et de la fraternité islamiques ». Les contributions les plus importantes devraient provenir des pays membres « à revenus élevés » et couvrir la faible participation des pays membres les moins avancés.
5. Bien qu'ayant démarré ses activités depuis près de huit ans et finalisé sa stratégie quinquennale (2008-2012), le FSID est demeure handicapé par la faiblesse des ressources mobilisées jusque-là.
6. Au 15 octobre 2015, le montant des contributions au capital du FSID étaient à 2,68 milliards USD dont 1,68 milliard USD provenant de 44 pays membres et 1 milliard USD de la BID.
7. Jusque-là, les contributions reçues s'élèvent à 2,42 milliards USD, dont 850 millions USD libérés par la BID et 1,56 milliard USD par les pays membres. En 2015, trois pays membres ont effectué des paiements dont l'Indonésie (3,1 millions USD) et le Pakistan (4,5 millions USD). La BID a également payé 150 millions USD. Il est prévu que le Bangladesh paye la 5^{ème} tranche des 13 millions USD qu'il a annoncés, soit 1 million USD, avant la fin de l'année.

¹ Le concept de *waqf* (biens de mainmorte islamiques) veut que seuls les revenus générés par l'investissement des ressources du FSID soient utilisés pour financer ses opérations.

8. Le revenu net du FSID au 3^{ème} trimestre 2015 était à 51,72 millions USD, contre 38,36 millions USD à la période correspondante de 2014. La hausse est principalement due à la croissance du portefeuille d'investissement et à des taux de rendement plus importants.
9. Pour tenter de relever les contributions des pays membres, le conseil des gouverneurs du FSID a adopté lors de sa 4^{ème} réunion tenue en juin 2011 à Djeddah, la résolution FSID/CG/3-432. Il de se doter d'une méthode pour le calcul des contributions volontaires que chaque pays membre devrait apporter au capital du FSID, en se fondant sur la moyenne pondérée de 3 indicateurs :
 - PIB réel
 - exportations en produits et services
 - réserves de change.
10. La résolution en question reflète l'opinion exprimée antérieurement au cours des réunions des organes de l'OCI, à savoir que l'absence de directives devant aider chaque pays à déterminer le niveau approprié de sa contribution est une des principales raisons du faible niveau des contributions au capital du FSID.
11. En outre, lors de sa 5^{ème} réunion annuelle tenue les 3 et 4 avril 2012 à Khartoum, le conseil des gouverneurs a adopté la résolution FSID/CG/3-433, invitant tous les pays membres à :

"... à appuyer les efforts du Fonds dans la mobilisation de ressources, en lui accordant entre autres des waqfs qu'il pourra viabiliser pour en tirer des revenus et accroître ses ressources. Les biens institués waqfs par les pays en faveurs du Fonds, s'ajouteront à leurs contributions financières à son capital. Au moins 50 % des revenus générés par les waqfs seront consacrés au financement de projets dans les pays où ils sont institués. Le reste des revenus sera utilisé pour couvrir d'autres activités."
12. Il est évident que la mise en oeuvre de ces résolutions importantes permettra au FID de renforcer ses ressources. Dans le cas des dons waqf, les pays qui en effectueront en faveur du FSID bénéficieront des revenus qui seront générés par la viabilisation et la location de ces waqfs. Dix pays ont déjà accordé au FSID des parcelles de terre dans des zones importantes où il est possible de construire des tours modernes et de les donner en location. Il s'agit des pays de l'Azerbaïdjan, du Cameroun, de la Jordanie, du Sénégal, du Yémen, du Bénin, d'Oman, du Soudan, de la Guinée et du Burkina-Faso. D'autres pays membres ont également exprimé leur.
13. Par ailleurs, le 4^{ème} sommet islamique extraordinaire tenu les 14 et 15 août 2012 à Makkah et le 12^{ème} sommet de l'OCI organisé du 2 au 7 février 2013 au Caire, Egypte, ont souligné le rôle important du FSID en matière de lutte contre la pauvreté et invité la BID à lui mobiliser davantage de ressources. Au cours des trois prochaines années, le FSID ne ménagera aucun effort pour recouvrer les montants non encore réglés au titre des contributions et amener un plus grand nombre de pays à participer. Le FSID étudie en outre des voies alternatives pour la mobilisation de ressources, comme les fonds fiduciaires, les biens waqf, le cofinancement des projets, les dons de philanthropes et du secteur privé, etc.
14. Le conseil d'administration du FSID a approuvé la mise en place du cadre nécessaire à la création de fonds d'affectation spéciale pour accompagner les programmes de réduction de la pauvreté, en collaboration avec des donateurs comme les

gouvernements, les philanthropes, les entreprises privées, les institutions de développement, etc. Il est à présent engagé dans le développement de la structure opérationnelle des fonds fiduciaires et collabore étroitement avec des bailleurs et certains pays membres pour le lancement de ces structures axées sur la réduction de la pauvreté.

15. Le FSID a également préparé une stratégie d'investissement exhaustive en vue d'assurer une source de revenus stable, répondant aux besoins en ressources et au souci de préservation et de valorisation à long terme de ses placements.

III. OPERATIONS

16. Les approbations cumulées du FSID jusqu'à septembre 2015 affichaient 562,2 millions USD, desquelles 19,6 millions USD (4%) sont accordés sous forme de subventions. De la totalité des projets approuvés, 78% sont en faveur des pays membres les moyens avancés. Le total des approbations par rapport à la valeur globale des projets de 2,7 milliards USD montre un ratio de levier de 1 pour 5, c'est-à-dire pour chaque dollar investi par le FSID, 5 sont mobilisés.
17. Les approbations pour les projets en 1436 s'élevaient à 121,6 millions USD. Les prêts représentaient 107,9 millions USD par rapport à la cible de 124,4 millions USD, tandis que les subventions représentaient 13,7 millions USD, contre la cible de 14,77 millions USD.
18. Des opérations approuvées, deux projets de microfinance au Kirghizstan (1,7 million USD) et un projet de développement par la participation communautaire en Indonésie (7 millions USD) ont été réalisés. Au titre du portefeuille du FSID, 65 opérations sont en cours de réalisation.
19. Les principaux secteurs d'intervention sont (i) l'agriculture (y compris le développement rural) qui représente 43% des financements du FSID et (ii) l'éducation (y compris VOLIP) qui représente 24%.
20. Les pays membres les moins avancés sont les principaux bénéficiaires des opérations du FSID, avec plus de 80% des financements. En fait, 61% des approbations étaient en faveur de l'Afrique, 15% pour la Communauté des Etats indépendants, et 12% pour l'Asie et le Moyen-Orient.
21. Les décaissements cumulés jusque-là affichent 97,33 millions USD, par rapport aux 81,9 millions USD à la fin de 2014. Etant donné que le nombre des projets approuvés est en croissance, il est prévu que la tendance des décaissements soit maintenue.

IV. PROGRAMMES THEMATIQUES

20. Dans le cadre de sa stratégie quinquennale 2008-2012, le FSID a mis l'accent sur la mise en oeuvre des programmes thématiques de réduction de la pauvreté. Il continue à mettre en oeuvre lesdits programmes même au-delà de 2012. Ces programmes sont l'alphabétisation professionnelle (VOLIP) et l'appui à la microfinance (MFSP) qui sont estimés à 500 millions USD chacun. Le FSID joue le rôle de catalyseur par des affectations de 20 millions USD par an pour chaque programme, en guise de capital de démarrage. Il se charge également de la mobilisation du montant restant de partenaires, comme les BMD, le secteur privé, les banques/institutions islamiques, ainsi que les organisations caritatives et les organisations de la société civile.
21. Des projets ont été approuvés dans le cadre de ces deux programmes pour un montant de 247,52 millions USD (136,05 millions USD pour le VOLIP et 111,47 millions

USD pour le MFSP). Le FSID y a contribué pour 74,53 millions (50,01 millions USD pour le VOLIP 24,52 millions USD pour le MFSP). Les pays africains en sont les principaux bénéficiaires.

V. PROMOTION DU COFINANCEMENT AVEC LES PARTENAIRES AU DEVELOPPEMENT

22. Le FSID oeuvre à promouvoir le cofinancement, afin d'accroître les possibilités de financement et d'optimiser son impact. Cette démarche renforce les relations de travail avec les parties prenantes et d'autres partenaires au développement et garantie aux projets plus de chances de réussite et de viabilité. Le FSID a également conclu des partenariats stratégiques pour le lancement de nouvelles initiatives. Des exemples de celles-ci sont :

Programme des Villages durables

23. Le FSID a lancé le programme en mai 2011. Initialement, la mise en oeuvre devrait s'étaler sur 3 ans et couvrir 6 pays en Afrique. Inspiré en partie du projet des villages du Millénaire des Nations Unies, l'objectif du programme est d'offrir un modèle de développement multisectoriel intégré et destiné à lutter contre la pauvreté extrême dans les communautés rurales. Le programme est déjà lancé au Tchad (Salamat), Kulbus dans le Darfour occidental, Soudan, au Mozambique. Les préparatifs sont en cours pour le lancement du programme au Niger et en République kirghize. Une enveloppe de 120 millions USD a été approuvée pour le programme, soit en moyenne 20 millions USD par projet, sous forme de prêts et de subventions. La mise en oeuvre du programme se fait en collaboration avec l'Institut de la Terre de l'Université de Columbia, le Centre OMD à Nairobi, la Banque arabe pour le développement économique en Afrique (BADEA), le Croissant rouge du Qatar et d'autres partenaires.

Autres programmes phare

24. Le FSID met en oeuvre de nouveaux programmes phare, à l'instar des programmes de réduction de la pauvreté en milieu urbain, d'énergie renouvelable pour la réduction de la pauvreté, et de l'initiative « sauver les mères ».

VI. NOUVELLES INITIATIVES

25. Le FSID met en oeuvre de nouveaux programmes phare, à l'instar des programmes de réduction de la pauvreté en milieu urbain, d'énergie renouvelable pour la réduction de la pauvreté, et de l'initiative « sauver les mères ».
27. Le FSID a contribué à hauteur de 100 millions USD au Fonds vies et moyens d'existence qui est la facilité de rachat des frais de financement mise en place par la BID et la Fondation Gates. La contribution du FSID au Fonds vies et moyens d'existence n'aidera pas seulement à attirer plus de ressources d'autres partenaires au développement, mais également à débloquer davantage de ressources concessionnelles pour les pays membres.
25. Un fonds/société de 50 millions USD destiné à appuyer les institutions de microfinance islamique est en cours de création en partenariat avec les autorités

indonésiennes et d'autres parties prenantes. Les autorités indonésiennes ont désigné en mars 2015 *PT Permodalan Nasional Madani* (Persero) partenaire stratégique de la BID pour la création de ladite entité. Il est attendu que le Groupe de la BID et *Permodalan Nasional Madani* fournissent le capital de démarrage et le reste sera mobilisé du marché.

VII. PERSPECTIVES

26. Le FSID compte intensifier ses initiatives de mobilisation de ressources et de plaidoyer, à travers :

- la multiplication de ses efforts et la concertation avec les pays membres, l'exploration de sources non conventionnelles, telles que les organisations philanthropiques, les dons en nature, les terrains *waqf* dans les pays membres, etc. ;
- la coopération avec le secteur privé dans le cadre de ses initiatives de responsabilité sociale, tout en sollicitant les particuliers bien pourvus et les institutions florissantes des pays membres ;
- la mise en œuvre de la 2^{ème} stratégie pour la période 2015-2017 ;
- la création de fonds d'affectation spéciale de lutte contre la pauvreté avec l'objectif de financer les services de base pour les pauvres, comme l'éducation primaire, les soins de santé primaires, la microfinance, l'agriculture et le développement rural, l'énergie, l'aide d'urgence et le renforcement des capacités institutionnelles ;
- le lancement d'un fonds mondial d'éducation. Il est proposé de lui donner la forme d'un *waqf* conditionnel de 500 millions USD auquel le FSID contribuera à hauteur de 100 millions à partir de ses ressources en capital et de mobiliser le montant restant des associations régionales, des philanthropes et des personnes bien pourvues. Le fonds travaillera pas seulement avec les autorités des pays membres, mais également avec le secteur privé et les ONG pour garantir un impact visible dans le secteur de l'éducation.
- la mise en œuvre vigoureuse de la stratégie d'investissement pour augmenter les revenus ; et
- l'élargissement des partenariats pour augmenter l'effet de levier financier.

ANNEXE
FONDS DE SOLIDARITÉ ISLAMIQUE POUR LE DÉVELOPPEMENT
ETAT DES CONTRIBUTIONS (en USD)
(octobre 2015)

N°	Pays	Contributions (en USD)	Montant libéré	Remarques
1	Afghanistan	Aucun	0	Aucun
2	Albanie	10000	0	Aucun
3	Algérie	50 000 000	50 000 000	Entièrement libérés
4	Azerbaïdjan	300 000	424 000	Entièrement libérés
5	Bahreïn	2 000 000	2 000 000	Entièrement libérés
6	Bangladesh	13 000 000	4 000 000	1 ^{ère} - 4 ^{ème} tranches
7	Bénin	12250000	0	Aucun
8	Brunei	2 000 000	2 000 000	Entièrement libérés
9	Burkina-Faso	2 200 000	2 238 000	Entièrement libérés
10	Cameroun	2 000 000	2 000 000	Entièrement libérés
11	Tchad	2 000 000	0	Aucun
12	Comores	Aucun	0	Aucun
13	Côte d'Ivoire	5000000	0	Aucun
14	Djibouti	Aucun	0	Aucun
15	Égypte	10 000 000	10 000 000	Entièrement libérés
16	Gabon	4 000 000	4 000 000	Entièrement libérés
17	Gambie	Aucun	12 000	Cas particulier
18	Guinée	2 000 000	2 000 000	Entièrement libérés
19	Guinée-Bissau	Aucun	0	Aucun
20	Indonésie	10 000 000	7 545 500	1 ^{ère} et 2 ^{ème} tranches
21	Iran	100 000 000	65 000 000	1 ^{ère} et 2 ^{ème} tranches
22	Irak	1 000 000	1 000 000	Entièrement libérés
23	Jordanie	3 000 000	3 000 000	Entièrement libérés
24	Kazakhstan	11 000 000	6 000 000	1 ^{ère} et 2 ^{ème} tranches
25	Koweït	300 000 000	300 000 000	Entièrement libérés
26	République Kirghize	Aucun	0	Aucun
27	Liban	1 000 000	1 000 000	Entièrement libérés
28	Libye	Aucun	0	Aucun
29	Malaisie	20 000 000	20 000 000	Entièrement libérés
30	Maldives	Aucun	0	Aucun
31	Mali	4000000	0	Aucun
32	Mauritanie	5000000	0	Aucun
33	Maroc	5 000 000	5 000 000	Entièrement libérés
34	Mozambique	200 000	200 000	Entièrement libérés
35	Niger	2000000	0	Aucun

36	Nigeria	2 000 000	2 000 000	Entièrement libérés
37	Oman	5 000 000	5 000 000	Entièrement libérés
38	Pakistan	10 000 000	10 000 000	Entièrement libérés
39	Palestine	500 000	186 000	1 ^{ère} tranche
40	Qatar	50 000 000	50 000 000	Entièrement libérés
41	Arabie saoudite	1 000 000 000	1 000 000 000	Entièrement libérés
42	Sénégal	10000000	0	Aucun
43	Sierra Leone	1 000 000	300 000	1 ^{ère} tranche
44	Somalie	Aucun	0	Aucun
45	Soudan	15 000 000	944 000	1 ^{ère} tranche
46	Suriname	500 000	500 000	Entièrement libérés
47	Syrie	2 000 000	2 000 000	Entièrement libérés
48	Tadjikistan	Aucun	0	Aucun
49	Togo	1 000 000	1 000 000	Entièrement libérés
50	Tunisie	5 000 000	5 000 000	Entièrement libérés
51	Turquie	5 000 000	5 000 000	Entièrement libérés
52	Turkménistan	Aucun	0	Aucun
53	Ouganda	100000	0	Aucun
54	E.A.U.	Aucun	0	Aucun
55	Ouzbékistan	300 000	300 000	Entièrement libérés
56	République du Yémen	3 000 000	3 000 000	Entièrement libérés
57	Banque islamique de développement	1 000 000 000	850 000 000	1 ^{ère} portion de la 9 ^{ème} tranche
	Total général	2 679 360 000	2 342 649 500	

Aucune contribution : 12 pays

Contributions entièrement libérées : 28 pays

Contributions partiellement libérées : 6 pays

Contributions non-libérées : 10 pays

% des contributions par rapport au capital ciblé : 26.8%

% du capital libéré par rapport aux contributions : 88.54%